

Comité consultatif sur l'application des droits

Seizième session
Genève, 31 janvier – 2 février 2024

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

établie par le Secrétariat

Cote du document	Intitulé du document
WIPO/ACE/16/INF/1 Prov.	LISTE DES PARTICIPANTS
WIPO/ACE/16/INF/2 Prov.	LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES
WIPO/ACE/16/INF/3	CALENDRIER PROPOSÉ
WIPO/ACE/16/1 Prov.2	PROJET D'ORDRE DU JOUR
WIPO/ACE/16/2	ACTIVITÉS RÉCENTES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE <i>Document établi par le Secrétariat</i>
WIPO/ACE/16/3 Rev.	ADMISSION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN QUALITE D'OBSERVATRICES AD HOC

WIPO/ACE/16/4

PRATIQUES EN VIGUEUR DANS LE DOMAINE DE
L'ENREGISTREMENT DOUANIER : RAPPORT SUR LES
RESULTATS DE L'ENQUETE
Document établi par le Secrétariat

Résumé : Ce document présente les résultats d'une enquête sur les systèmes existants d'enregistrement douanier des droits de propriété intellectuelle dans 19 États membres de l'OMPI, réalisée par l'OMPI dans le cadre de l'élaboration du système d'enregistrement et d'information douaniers (CRIS) en lien avec le système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS) de l'OMPI. Il résume les principales caractéristiques des systèmes visés par l'enquête, notamment les droits de propriété intellectuelle pouvant être enregistrés, la documentation requise, les autres informations recueillies lors de l'enregistrement, ainsi que le coût, la durée et les procédures de renouvellement. Le document décrit également le type et le nombre d'enregistrements actifs et l'interopérabilité, le cas échéant, avec le système d'enregistrement de l'office national de propriété intellectuelle concerné. Enfin, il rend compte des pratiques recommandées et des difficultés rencontrées dans le fonctionnement des systèmes d'enregistrement douanier.

WIPO/ACE/16/5

LUTTE CONTRE LES ATTEINTES A LA PROPRIETE
INTELLECTUELLE HORS LIGNE
Contributions établies par l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni

VALORISATION DES PRODUITS DE CONTREFAÇON SAISIS EN AFRIQUE DU SUD

Contribution établie par Mme Amanda Lotheringen, directrice principale, application des droits de propriété intellectuelle et du droit d'auteur, Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPC), Pretoria (Afrique du Sud)

Résumé : La présente contribution porte sur un moyen rentable et respectueux de l'environnement de traiter les produits de contrefaçon saisis qui sont destinés à être détruits, tout en créant de nouvelles possibilités d'emploi pour les petites et moyennes entreprises et les microentreprises. Cette idée est née lorsque la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPC) s'est rendu compte que les méthodes actuellement utilisées pour détruire les produits de contrefaçon étaient coûteuses, nuisaient fortement à l'environnement et n'étaient pas viables à long terme. Cela était particulièrement vrai lorsqu'il s'agissait de traiter les quantités énormes de vêtements, de chaussures et d'articles d'habillement de contrefaçon saisis sur les marchés sud-africains. La CIPC pilote un programme visant à recycler et à valoriser ces produits, plutôt qu'à les détruire. Les objets sont démontés puis utilisés pour fabriquer des articles entièrement nouveaux, tels que des jouets pour enfants ou pour animaux de compagnie, ou encore du matériel utilisé dans le cadre de séances de thérapie. Tous les articles ainsi créés ne comportent aucune trace des marques contrefaisantes. Pour dissimuler davantage l'origine des nouveaux articles, certains sont peints par des artistes locaux.

TICK BOX, UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR LE SECTEUR DE L'ENTREPOSAGE LIBRE-SERVICE AU ROYAUME-UNI

Contribution établie par M. Oneydes Staggemeier, conseiller principal en matière de politiques, Office de la propriété intellectuelle, Newport (Royaume-Uni)

Résumé : Cette contribution donne un aperçu du Self Storage Project, qui est un partenariat entre le Gouvernement britannique et les forces de l'ordre, le secteur britannique de l'entreposage libre-service et d'autres partenaires, visant à dissuader les criminels d'utiliser les espaces d'entreposage libre-service. L'essor du secteur de l'entreposage libre-service s'accompagne de la menace que représentent les criminels qui utilisent ces espaces pour entreposer des produits contrefaisants et pirates. La présente contribution vise également à donner un aperçu de la façon dont ce projet de partenariat est mis en œuvre concrètement, ainsi que des résultats obtenus jusqu'à présent.

WIPO/ACE/16/6

ENJEUX ET SOLUTIONS POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DANS LE DOMAINE DE L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Contributions établies par la France, Anti Copying in Design (ACID) et Mohamed Hegazy

INITIATIVES VISANT À AIDER LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES À APPLIQUER LEURS DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN FRANCE

Contribution établie par Mme Stéphanie Leguay, coordinatrice au Comité national anti-contrefaçon auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie (France)

Résumé : Cette contribution décrit le dispositif "France anti-contrefaçon", créé en 2022 pour mieux comprendre et quantifier l'ampleur de la contrefaçon en France et son incidence sur l'économie, de sorte que des ressources et des stratégies adaptées puissent être déployées pour lutter contre la contrefaçon en France. Dans le cadre de ce dispositif, la Confédération française des petites et moyennes entreprises (CPME) a mené une enquête auprès de petites et moyennes entreprises (PME), afin d'évaluer dans quelle mesure celles-ci protègent et appliquent les droits de propriété intellectuelle. Les résultats de l'enquête font état du manque alarmant de connaissances des PME quant aux questions de propriété intellectuelle et de contrefaçon. En outre, les résultats de l'enquête indiquent que de trop nombreuses PME victimes de contrefaçon omettent de faire valoir leurs droits de propriété intellectuelle par peur d'être insuffisamment récompensées. Le dispositif "France anti-contrefaçon" tient compte de la nécessité de modifier la perception de la contrefaçon, car de nombreuses PME estiment que le fait d'être victime de contrefaçon portera atteinte à leur image et leur réputation. Ce dispositif s'efforcera de modifier cette perception et de désamorcer cette croyance.

APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DANS LE SECTEUR DES DESSINS ET MODÈLES AU ROYAUME-UNI – ENJEUX ET SOLUTIONS

Contribution établie par M. Nick Kounoupias, conseiller juridique principal auprès de AntiCopying in Design (ACID), Londres (Royaume-Uni)

Résumé : L'économie du design du Royaume-Uni est un exemple de réussite à l'échelle mondiale. Il s'agit de l'un des secteurs à la croissance la plus rapide, qui contribue à hauteur de 4,9% (soit près de 100 milliards de livres sterling) à la valeur ajoutée brute (VAB) du Royaume-Uni et qui emploie 1,97 million de personnes dans le secteur du design ou ayant des compétences dans ce domaine. Dans son ensemble, l'économie du Royaume-Uni est la sixième économie mondiale par son produit intérieur brut nominal (PIB) et la dixième économie pour ce qui est du pouvoir d'achat¹. Qu'il s'agisse d'objets emblématiques ou d'objets de la vie quotidienne, l'économie du design au Royaume-Uni change la vie des personnes en leur apportant des solutions.

Il existe néanmoins une disparité entre la protection du droit d'auteur et celle des dessins et modèles non enregistrés, tant au niveau national que mondial. Si l'Union européenne (UE) a opéré un changement de paradigme pour la protection du droit d'auteur, le Royaume-Uni demeure dans l'expectative après le Brexit². Le Royaume-Uni affirme avoir l'un des meilleurs systèmes de propriété intellectuelle au monde, mais les procédures judiciaires sont réservées à une minorité. Pour la majorité des créateurs des PME du Royaume-Uni, l'application des droits de propriété intellectuelle est coûteuse et fastidieuse, et le préjudice collectif lié aux atteintes flagrantes et intentionnelles est incontestable. Cette contribution met en évidence les difficultés rencontrées par les concepteurs des PME du Royaume-Uni pour faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle et le rôle joué par Anti Copying in Design (ACID) pour appliquer les droits de dessin ou modèle aux niveaux national et international.

APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES – APERÇU DES DÉFIS ET DES SOLUTIONS

Contribution établie par M. Mohamed Hegazy, consultant juridique et politique principal, Chambre des technologies de la communication et de l'information, Le Caire (Égypte)

Résumé : La présente contribution traite de l'importance de la propriété intellectuelle pour les petites et moyennes entreprises, ainsi que des difficultés que celles-ci rencontrent lorsqu'elles tentent de faire valoir leurs droits. La propriété intellectuelle englobe les actifs incorporels résultant de la créativité humaine, y compris, mais sans s'y limiter, les inventions, les marques et le droit d'auteur. Les droits de propriété intellectuelle peuvent constituer une source importante de revenus, un moyen d'acquérir un avantage concurrentiel, de créer une identité de marque distincte et de faciliter l'entrée sur le marché pour les PME. Néanmoins, les PME rencontrent souvent des obstacles différents de ceux auxquels sont confrontées les grandes organisations en ce qui concerne l'application de leurs droits de propriété intellectuelle, ce qui a un effet négatif sur leur capacité à utiliser les droits de propriété intellectuelle à leur avantage. Parmi les problèmes rencontrés figurent les contraintes en matière de ressources et de financement, le manque de sensibilisation et d'expertise, ainsi que la tâche ardue consistant à recueillir des preuves concrètes. Le document propose plusieurs stratégies pour faire face à ces difficultés, notamment l'établissement de partenariats avec d'autres entreprises ou des experts en propriété intellectuelle, la demande d'aide auprès d'organismes publics et d'organisations de propriété intellectuelle, et le recours

¹ Publication du Design Council: Design Economy : <https://www.designcouncil.org.uk/our-work/design-economy/>.

² Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

à des procédures de règlement extrajudiciaire des litiges. Les conclusions suggèrent que les PME devraient adopter des mesures efficaces et dynamiques pour sauvegarder et surveiller leurs actifs de propriété intellectuelle. En outre, il est recommandé que les PME recherchent l'assistance et les conseils d'un éventail de parties prenantes afin de tirer parti de ces initiatives.

WIPO/ACE/16/7

COMPORTEMENTS EN MATIÈRE DE CONSOMMATION D'ŒUVRES PROTÉGÉES PAR LE DROIT D'AUTEUR PIRATÉES

*Étude établie par Xuemei Bian, professeur de marketing, et
Mme Humaira Farid, assistante de recherche à la Newcastle
Business School, Université de Northumbria, Newcastle
(Royaume-Uni)*

Résumé : L'objectif de ce travail de recherche est de comprendre de manière approfondie comment les consommateurs se positionnent par rapport au piratage du droit d'auteur en Indonésie et en Thaïlande. Il recense les catégories de produits les plus piratés dans les deux pays. En outre, il examine le comportement des personnes qui consomment des œuvres piratées, les modes d'accès les plus utilisés et la fréquence d'utilisation pour chaque catégorie de produits. Elle révèle également les motivations qui poussent les utilisateurs à se procurer des œuvres piratées et la façon dont ces derniers perçoivent la qualité des œuvres piratées par rapport aux exemplaires originaux. Ce travail de recherche dévoile les attitudes des consommateurs à l'égard des œuvres piratées en général et souligne les différences d'attitude entre les personnes qui consomment des œuvres piratées et celles qui n'en consomment pas. En outre, ce travail de recherche met en évidence les motifs pour lesquels les personnes qui ne consomment pas d'œuvres piratées choisissent délibérément de ne pas en faire usage et détermine les principaux facteurs qui dissuadent les consommateurs d'acquiescer sciemment des œuvres piratées. Ce travail présente également des éléments de recherche importants, qui s'appuient sur les conclusions des recherches menées.

WIPO/ACE/16/8

ATTITUDES ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS À L'ÉGARD DES PRODUITS DE CONTREFAÇON – RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DE SIX PAYS DE L'ASEAN

*Document établi par M. Mike Clubbe, chercheur indépendant
spécialiste des marchés, Twickenham (Royaume-Uni)*

Résumé : La présente contribution contient les principaux résultats d'une enquête sur les attitudes et les comportements des consommateurs à l'égard des produits de contrefaçon dans six pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). L'enquête a été menée sur le terrain en août et septembre 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 1000 personnes interrogées en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, à Singapour, en Thaïlande et au Viet Nam.

Dans l'ensemble, nous avons constaté qu'un nombre élevé de personnes interrogées avaient vu des produits de contrefaçon en vente ou en avaient acheté. Presque une personne interrogée sur cinq a déclaré avoir acheté des produits contrefaisants au cours des 12 derniers mois en sachant qu'il s'agissait de contrefaçons. En outre, 51% des personnes interrogées ont acheté au moins un article de contrefaçon sans savoir, au moment de l'achat, s'il s'agissait d'un article authentique ou non. Nous avons posé des questions sur l'attitude à l'égard des produits de contrefaçon et, si de nombreux participants à l'enquête ont déclaré

être opposés à ces produits sur le principe, rares sont ceux qui semblaient suffisamment préoccupés pour modifier leur comportement d'achat.

WIPO/ACE/16/9

DONNÉES D'EXPÉRIENCE NATIONALES EN MATIÈRE
DE SENSIBILISATION À L'IMPORTANCE DU RESPECT
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contributions établies par la Chine, le Pérou, le Portugal et la
République de Moldova*

FAÇONS NOVATRICES DE PRÉSENTER DES EXEMPLES D'UTILISATION DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN CHINE

*Contribution établie par Mme Lu Xuehong, directrice du Département de la publicité,
Administration chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA), Beijing (Chine)*

Résumé : Le présent document met l'accent sur les pratiques volontaristes de la Chine en matière de sensibilisation du public à la propriété intellectuelle et sur l'adoption d'approches novatrices pour présenter des exemples d'utilisation de la propriété intellectuelle en Chine. Parmi les moyens concrets adoptés figurent notamment la semaine nationale de sensibilisation à la propriété intellectuelle en tant que marque forte, des communiqués et des conférences de presse à plusieurs niveaux organisés régulièrement, l'élargissement de la portée des médias, la production de films et de vidéos et l'intégration de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les programmes d'études des écoles primaires et secondaires. À l'avenir, la Chine continuera à présenter des exemples d'utilisation de la propriété intellectuelle dans le cadre de la nouvelle ère de développement, en redoublant d'efforts, en utilisant des moyens novateurs et en produisant des contenus de qualité.

STIMULER LA CRÉATIVITÉ ET RENFORCER L'IDENTITÉ CULTURELLE NATIONALE AU
PÉROU

*Contribution établie par M. Fausto Vienrich Enríquez, directeur du Département du droit
d'auteur, Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété
intellectuelle (INDECOPÍ), Lima (Pérou)*

Résumé : Afin de renforcer le respect du droit d'auteur et son importance, notamment parmi les personnes exerçant des activités dans divers secteurs de la création ou ayant un lien avec ces secteurs, et d'offrir un espace de connexion et de développement de l'identité culturelle, le Département du droit d'auteur de l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPÍ) organise des concours mettant notamment en valeur l'important patrimoine culturel des anciens Péruviens. Les concours portent sur différents secteurs de la création, tels que les arts appliqués, l'audiovisuel et les arts graphiques et visuels. Les divers prix reçus par les lauréats constituent une motivation pour les participants, principalement de jeunes talents qui sont conscients de l'importance du droit d'auteur pour leurs activités et qui utilisent le système de la propriété intellectuelle comme outil de développement.

SENSIBILISATION À L'IMPORTANCE DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU PORTUGAL

Contribution établie par Mme Ana Filipa Espinheiro, juriste, et révisée par Mme Raquel Campos, juriste, Département des relations extérieures, Institut national de la propriété industrielle du Portugal (INPI), Lisbonne (Portugal)

Résumé : Ces dernières années, le Portugal a redoublé d'efforts pour sensibiliser le public aux droits de propriété intellectuelle tout en attirant son attention sur les conséquences néfastes de la consommation de produits de contrefaçon et de produits pirates.

En 2010, l'Institut national de la propriété industrielle du Portugal (INPI), ainsi que les principales autorités portugaises chargées de l'application de la loi, se sont associés pour créer le Groupe portugais contre la contrefaçon, habilité par l'ordonnance n° 882/2010, dans le but de constituer une structure nationale à même de coordonner les autorités chargées de la lutte contre la contrefaçon et de promouvoir la coopération et l'interopérabilité de ces autorités entre elles d'une part, et entre elles et le secteur privé, d'autre part. Le groupe s'est élargi et intègre désormais plusieurs entités issues du secteur public, du secteur privé et de la société civile.

L'INPI et les entités qui composent le GAC ont mis au point plusieurs projets, activités et campagnes de sensibilisation, destinés aux jeunes et à la société civile, qui visent à faire mieux connaître l'importance de la propriété intellectuelle et les dangers des produits de contrefaçon et des produits pirates.

RENFORCER LES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE CHEZ LES JEUNES MOLDAVES – LE RÔLE DE L'AGENCE NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Contribution établie par M. Eugeniu Rusu, directeur général de l'Agence nationale de la propriété intellectuelle (AGEPI), Chisinau (République de Moldova)

Résumé : La propriété intellectuelle est essentielle à l'ère de la technologie et de l'innovation, car elle a un impact significatif sur le développement économique et culturel d'un pays. En République de Moldova, l'Agence nationale de la propriété intellectuelle (AGEPI) joue un rôle crucial dans la promotion et le renforcement des connaissances en matière de propriété intellectuelle chez les jeunes. L'AGEPI propose diverses activités visant à sensibiliser les jeunes aux droits de propriété intellectuelle et à éduquer la jeune génération, telles que des séminaires, des cours thématiques, des campagnes de sensibilisation et des concours. Ce faisant, elle informe les jeunes sur les notions et principes fondamentaux de la propriété intellectuelle et souligne l'importance de la protection des droits de propriété intellectuelle. En outre, en poursuivant et en renforçant ses efforts, l'AGEPI peut contribuer au développement d'une culture du respect et de la valorisation de la propriété intellectuelle, assurant ainsi à la République de Moldova un avenir prospère et compétitif dans l'économie mondiale fondée sur la connaissance.

WIPO/ACE/16/10

LA LOCALISATION DES ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS L'ENVIRONNEMENT EN LIGNE : DU WEB 2.0 AU WEB 3.0 ET AU MÉTAVERS

Étude établie par Mme Eleonora Rosati, professeure de droit de la propriété intellectuelle, Université de Stockholm

Résumé : La présente étude a pour objet d'examiner comment localiser les atteintes à la propriété intellectuelle dans le contexte du Web 3.0 et du métavers. Dans un premier temps,

elle passe en revue les critères qui ont été élaborés dans divers ordres juridiques pour déterminer où une atteinte présumée à la propriété intellectuelle a été commise dans le contexte du Web 2.0 (à la fois en ce qui concerne le droit applicable et le ressort juridique). Sur la base de cette analyse, l'étude vise à répondre aux questions suivantes : les mêmes critères peuvent-ils être appliqués au regard des atteintes aux droits de propriété intellectuelle portées dans le cadre du Web 3.0 et du métavers? La distinction entre métavers centralisé et décentralisé a-t-elle des conséquences significatives en ce qui concerne la localisation des atteintes aux droits de propriété intellectuelle?

WIPO/ACE/16/11

PRATIQUES ADOPTÉES PAR LES PLATEFORMES DE
COMMERCE EN LIGNE POUR LUTTER CONTRE LE
COMMERCE DE PRODUITS DE Contrefaçon

Étude réalisée par M. David Shepherd, maître de conférences, School of Criminology and Criminal Justice, Université de Portsmouth (Royaume-Uni);

Mme Kate Whitman, étudiante en doctorat, School of Accounting, Economics and Finance, Université de Portsmouth (Royaume-Uni); M. Jeremy M. Wilson,

professeur, School of Criminal Justice, Université de l'État du Michigan, East Lansing (États-Unis d'Amérique);

Mme Anna Baloka, étudiante en master, School of Criminology and Criminal Justice, Université de Portsmouth (Royaume-Uni)

Résumé : Au cours des 20 dernières années, le secteur des plateformes de commerce en ligne est devenu dynamique, innovant et extrêmement prospère. Il aide les grandes entreprises et donne aux entrepreneurs émergents les moyens d'agir en les mettant en relation avec des clients dans le monde entier. Ce succès a toutefois un revers : il facilite également le commerce des produits de contrefaçon. Contrairement à d'autres secteurs d'aide au commerce, comme les prestataires de services logistiques et de paiement, les plateformes de commerce en ligne font l'objet d'une attention particulière, car la visibilité des produits de contrefaçon dans leurs vitrines crée des opportunités manifestes de contrôle du commerce illicite. Ce rapport présente les résultats d'une étude exploratoire sur les pratiques adoptées par un échantillon de plateformes de commerce en ligne pour lutter contre la vente de produits de contrefaçon. Il en ressort qu'une petite minorité de plateformes appliquent des politiques efficaces de lutte contre la contrefaçon. En raison de la diversité des modèles économiques sur le marché, le rapport recommande une approche fondée sur le risque pour un cadre commun de lutte contre la contrefaçon plutôt qu'un ensemble de pratiques contraignantes.

WIPO/ACE/16/12 Rev.

LUTTE CONTRE LES ATTEINTES EN LIGNE À LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
*Contributions établies par le Japon, le Mexique et l'Union
européenne*

TECHNOLOGIES DE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON AU JAPON – ÉTAT DES LIEUX
ET DÉFIS À RELEVER

*Contribution établie par M. Takeru Namba, administrateur, Overseas Business
Support Office, Division de la coopération internationale, Office des brevets du Japon,
Tokyo (Japon)*

Résumé : Le présent document passe en revue trois enquêtes³ commandées par l'Office des brevets du Japon (JPO) de 2014 à 2022, qui portent sur les tendances dans le domaine des technologies de lutte contre la contrefaçon disponibles sur le marché japonais. L'objectif est de répondre aux défis croissants que posent les produits de contrefaçon, en particulier sur le marché du commerce électronique en pleine expansion, en présentant une analyse et des informations actualisées sur ces technologies aux secteurs de l'industrie japonaise touchés par la contrefaçon. Les résultats mettent en évidence non seulement les avantages offerts par ces technologies, mais aussi les lacunes en ce qui concerne leur adoption au Japon. Dans ce contexte, les secteurs public et privé doivent collaborer pour faire progresser et promouvoir des technologies rentables, fiables et difficiles à imiter.

LE RÔLE DES FOURNISSEURS D'ACCÈS À L'INTERNET ET DES FOURNISSEURS DE
SERVICES EN LIGNE DANS LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE ET SON ÉVOLUTION AU SEIN DU SYSTÈME JURIDIQUE MEXICAIN

*Contribution établie par M. Aldo A. Fragoso Pastrana, vice-directeur général, propriété
industrielle, Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), Mexico (Mexique),*

Résumé : La présente contribution du Mexique explique l'évolution de la protection des droits de propriété intellectuelle contre les atteintes à la propriété intellectuelle en ligne au Mexique et analyse la situation actuelle, notamment en ce qui concerne les obligations imposées aux fournisseurs d'accès à l'Internet et aux fournisseurs de services en ligne de mettre fin aux atteintes à la propriété intellectuelle en ligne. Elle décrit la pratique de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) qui consiste à émettre des ordonnances de blocage de sites Web à l'encontre de ce type d'intermédiaires avant et après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la propriété industrielle en 2020 et explique comment les dispositions applicables ont été interprétées par le pouvoir judiciaire mexicain sous la forme d'un avis judiciaire qui servira de précédent.

³ Les conclusions du présent document reposent sur les informations disponibles au moment de l'établissement des rapports d'enquête respectifs. Ils sont disponibles (en japonais uniquement) sur le site <https://www.jpo.go.jp/resources/report/mohohin/sonota.html>.

LUTTE CONTRE LE PIRATAGE EN LIGNE D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET D'AUTRES ÉVÉNEMENTS EN DIRECT AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Contribution établie par M. Harrie Temmink, responsable du Service de la propriété intellectuelle à l'ère du numérique, Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), Alicante (Espagne)

Résumé : Les événements sportifs et les manifestations culturelles telles que les concerts, l'opéra, les comédies musicales, les pièces de théâtre et les émissions de jeux intéressent surtout leur public et présentent donc la valeur économique la plus élevée lorsqu'ils sont diffusés en direct. Cette valeur est remise en cause par l'accroissement des actes de piratage de la diffusion en direct de ces événements; or pour mettre en terme à de tels actes, de nouvelles stratégies sont nécessaires car les organisateurs des événements, les autorités et les fournisseurs de services intermédiaires doivent être capables de prendre des mesures en temps réel.

Le 4 mai 2023, la Commission européenne (ci-après "la Commission") a adopté une Recommandation sur la lutte contre le piratage en ligne des manifestations sportives et autres événements en direct. Elle encourage les pouvoirs publics nationaux, les titulaires de droits et les fournisseurs de services intermédiaires à prendre des mesures concrètes pour lutter contre les retransmissions non autorisées de ces événements. Ces mesures consistent notamment à traiter rapidement les notifications de piratage, à recourir à des injonctions dynamiques, à promouvoir des offres licites et à renforcer la coopération entre les administrations nationales chargées du droit d'auteur. Un système de suivi a été mis en place pour permettre à la Commission de déterminer d'ici novembre 2025 si des mesures plus strictes sont nécessaires.

WIPO/ACE/16/13

ASPECTS TECHNIQUES, JURIDIQUES ET JUDICIAIRES DE LA RETRANSMISSION ILLÉGALE D'ÉMISSIONS EN DIRECT AU MOYEN DE LA DIFFUSION EN CONTINU SUR L'INTERNET

Étude établie par M. Kanchana Kariyawasam, professeur associé, Griffith Business School, Griffith University, Brisbane (Australie)

Résumé : Cette étude examine les aspects techniques et juridiques et le traitement judiciaire des émissions en direct transmises illégalement au moyen de la diffusion en continu sur l'Internet. Tout d'abord, elle examine la nature des retransmissions illégales en direct et étudie les défis que cela représente pour les radiodiffuseurs, les organisateurs d'événements et l'industrie du divertissement. Deuxièmement, elle examine s'il existe une forme de protection du droit d'auteur ou des droits connexes pour le contenu diffusé en direct ou la diffusion en continu, indépendamment du contenu sous-jacent, en expliquant les types de protection du droit d'auteur et des droits connexes que l'on trouve dans les systèmes nationaux. Troisièmement, elle examine les différentes licences requises pour qu'un radiodiffuseur se conforme à la législation sur le droit d'auteur et obtienne les droits nécessaires de la part des propriétaires de contenu. Quatrièmement, l'étude examine les différents modèles utilisés par les diffuseurs non autorisés lors de la retransmission d'émissions en direct. Elle montre comment ces méthodes illégales permettent de capter et de retransmettre des contenus en direct sans autorisation. Elle passe ensuite en revue les mesures législatives et réglementaires mises en œuvre à l'échelle mondiale pour lutter contre la diffusion illégale en direct, y compris les recours actuels, et évalue l'efficacité de ces stratégies pour dissuader les infractions au droit d'auteur. Enfin, l'étude souligne les limites potentielles des solutions actuelles, notamment les problèmes juridiques, techniques et

opérationnels à résoudre. La présente étude souligne qu'il est urgent de mettre en œuvre des mesures d'application efficaces et d'établir un ensemble de règles largement acceptées pour lutter contre la retransmission illégale d'événements en direct au moyen de la diffusion en continu sur l'Internet.

WIPO/ACE/16/14

COORDINATION DE L'APPLICATION DES DROITS DE
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Contributions établies par le Cambodge, la République dominicaine, le Kenya, la République de Corée, l'Arabie saoudite, l'Ouganda et les États-Unis d'Amérique

COORDINATION DE L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
AU CAMBODGE

Contribution établie par M. Eung Chhayhong, directeur adjoint du Département de la propriété intellectuelle, Ministère du commerce, Phnom Penh (Cambodge)

Résumé : Depuis que le Cambodge est devenu membre de l'OMPI en 1995 et de l'Organisation mondiale du commerce en 2004, le système de propriété intellectuelle du pays s'est développé progressivement, faisant apparaître une tendance positive dans la protection et l'utilisation des droits de propriété intellectuelle en tant qu'outils essentiels de la croissance économique nationale et de la réduction de la pauvreté, conformément à la stratégie rectangulaire suivie par le gouvernement. Afin de se conformer aux normes internationales et de réduire l'écart en matière de développement aux niveaux régional et international, le pays a adopté bon nombre de lois et de règlements en matière de propriété intellectuelle et a adhéré à des conventions et traités internationaux dans ce domaine. En outre, la coopération internationale avec les pays de la région dans les domaines liés à la propriété intellectuelle a été élargie et renforcée. C'est notamment le cas avec des organisations telles que l'OMPI, l'Office des brevets du Japon, l'Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle et l'Office coréen de la propriété intellectuelle, qui contribuent de manière significative au développement du système de la propriété intellectuelle du Cambodge.

LE CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :
COORDONNER L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Contribution établie par Mme Army Ferreira Reyes, procureure générale adjointe et coordonnatrice, propriété intellectuelle et éradication du commerce illicite, Bureau du procureur général, Saint-Domingue (République dominicaine)

Résumé : La création du Conseil interministériel de la propriété intellectuelle (ci-après le "Conseil") officialise la synergie que toutes les institutions gouvernementales de la République dominicaine ont développée en matière de propriété intellectuelle. Le Conseil est né de la nécessité de travailler conjointement et de manière globale sur diverses questions de propriété intellectuelle, car, par le passé, chaque organisme œuvrait de manière indépendante dans ce domaine, ce qui ne donnait pas de bons résultats techniques ou pratiques. Le Conseil réaffirme que la propriété intellectuelle est une priorité pour la République dominicaine, et ce selon trois axes : la reconnaissance des droits et l'importance de l'excellence en matière d'enregistrement, la promotion de la créativité et de l'innovation et l'application des droits de propriété intellectuelle. Les travaux relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle visent à garantir non seulement le respect des droits des titulaires, mais aussi la protection efficace des consommateurs, ce qui contribue à la sécurité des citoyens.

CONTRER LES CONTREFAÇONS : LES AVANCÉES DÉCISIVES DU KENYA VERS LA PROTECTION ET L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Contribution établie par M. Robi Mbugua Njoroge, directeur exécutif et directeur général de l'Autorité de lutte contre la contrefaçon (Anti-Counterfeit Authority), Nairobi (Kenya)

Résumé : Le problème de la contrefaçon s'aggrave dans le monde entier. Les résultats des recherches montrent que le fléau de la contrefaçon continue de se propager comme un feu de forêt en raison de la diffusion des technologies de production de masse, du caractère lucratif de cette activité illégale et du vif intérêt des consommateurs pour les produits de marque. Le Kenya n'est pas épargné. La contrefaçon porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle des propriétaires de marques et étouffe l'innovation et le commerce légitime et légal. Afin de rationaliser les efforts disparates déployés précédemment pour lutter contre la contrefaçon au Kenya, l'Autorité de lutte contre la contrefaçon, organisme chargé de faire respecter les droits sur les marques, les dessins et modèles industriels et les brevets, a été créée il y a 13 ans. L'action de l'Autorité en matière de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle est conforme aux obligations du Kenya découlant des accords bilatéraux, multilatéraux et internationaux. Depuis, l'Autorité lutte contre la contrefaçon par la recherche, la sensibilisation du public et l'application des droits. Ses activités en matière d'application des droits ont permis la saisie de produits de contrefaçon pour une valeur de 3,4 milliards de shillings kényans (environ 19,9 millions de dollars É.-U.) et la destruction de produits pour une valeur de 958,42 millions de shillings kényans (environ 6,35 millions de dollars É.-U.).

OPÉRATIONS RÉCEMMENT MENÉES PAR LA POLICE DE LA TECHNOLOGIE DE L'OFFICE CORÉEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : CENTRE DE SIGNALEMENT ET DE CONSULTATION INTÉGRÉ ET ENQUÊTES INTERNATIONALES CONJOINTES

Contribution établie par M. Bongsoo Lee, enquêteur à la Division de la police de la technologie et des dessins et modèles de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), Daejeon (République de Corée)

Résumé : La police judiciaire spéciale (PJS) de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) est l'instance chargée d'enquêter sur les atteintes portées aux marques, aux brevets, aux dessins et modèles et aux secrets d'affaires. Alors même que les signalements d'atteintes à la propriété intellectuelle ont connu une augmentation rapide, la PJS a continué à mener des activités d'application des droits efficaces donnant lieu à une augmentation des arrestations et au renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle.

Pour renforcer l'expertise de la PJS en matière d'enquête, le KIPO a annoncé la création de la Division de la police de la technologie et des dessins et modèles (police de la technologie) en 2021. Un Centre de signalement et de consultation intégré en matière d'atteintes à la propriété intellectuelle a été créé en 2022 pour améliorer la capacité des services publics à lutter contre ces atteintes. En outre, en 2023, le KIPO a lancé des recherches visant à établir un réseau de coopération international destiné aux instances chargées d'enquêter, qui constitue la base d'une application globale des droits de propriété intellectuelle. Cette contribution présente les activités de la police de la technologie du KIPO, ainsi que les actions visant à améliorer l'application des droits de propriété intellectuelle au moyen du Centre de signalement et de consultation intégré et d'un système d'enquêtes internationales conjointes.

COORDONNER L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN ARABIE SAOUDITE

Contribution établie par M. Yasser al-Debassi, directeur exécutif, Respect de la propriété intellectuelle, Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP), Riyad (Arabie saoudite)

Résumé : Ce document examine comment l'Autorité saoudienne pour la propriété intellectuelle (SAIP) s'efforce d'améliorer l'application des droits de propriété intellectuelle. Elle travaille en coordination avec les organismes publics compétents, établit des partenariats avec le secteur privé et les intermédiaires et renforce le rôle des titulaires de droits et de leurs mandataires en matière d'application des droits. L'accent est mis sur une approche coordonnée, intégrée et normalisée du développement en cours du système d'application des droits de propriété intellectuelle en Arabie saoudite. Diverses initiatives ont été menées à cette fin, notamment la création du Comité permanent sur l'application des droits de propriété intellectuelle et l'initiative du Conseil pour le respect de la propriété intellectuelle. La présente contribution donne une vue d'ensemble de ces initiatives, y compris leur but, leurs fonctions, leurs objectifs et leurs réalisations.

L'EXPÉRIENCE DU BUREAU DES SERVICES D'ENREGISTREMENT DE L'OUGANDA EN MATIÈRE DE COORDINATION DE L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Contribution établie par Mme Mercy K. Kainobwisho, directrice générale de l'enregistrement du Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda, Kampala (Ouganda)

Résumé : Le Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda (URSB) a créé en 2016 une unité interne chargée de l'application de la loi, dans le but d'assurer une application efficace des droits de propriété intellectuelle. La présente contribution décrit la structure de l'unité chargée de l'application de la loi, le processus et les facteurs qui ont conduit à sa création, ainsi qu'un aperçu de sa structure. Elle couvre également les réalisations de l'unité chargée de l'application de la loi, ainsi que certains des défis auxquels elle a été confrontée et certaines des améliorations qu'elle prévoit d'apporter à l'avenir.

COORDINATION DE L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Contribution établie par Mme Summer Kostelnik, conseillère pour les questions de politique, Bureau du coordonnateur chargé de l'application des droits de propriété intellectuelle, Washington (États-Unis d'Amérique)

Résumé : Les États-Unis d'Amérique disposent d'un organe de coordination de la propriété intellectuelle, se présentant sous une forme ou une autre, depuis 1999. La structure actuelle – le Bureau du coordonnateur chargé de l'application des droits de propriété intellectuelle (ci-après dénommé "Coordonnateur") – a été créée en 2008 afin de conseiller le président et d'assurer la coordination des ministères et des organismes gouvernementaux concernant l'élaboration de la politique et de la stratégie globales des États-Unis d'Amérique en matière de propriété intellectuelle, en vue de promouvoir l'innovation et la créativité et de garantir une protection et une application efficaces des droits de propriété intellectuelle, tant au niveau national qu'à l'étranger.

En collaboration avec de nombreux responsables de ministères et d'organismes au sein de l'administration, le Coordonnateur assure notamment la coordination de l'élaboration d'un Plan stratégique commun pour l'application des droits de propriété intellectuelle et fait rapport

au président et au Congrès sur les programmes nationaux et internationaux d'application des droits de propriété intellectuelle.

Par ailleurs, le Coordonnateur travaille régulièrement avec la commission interinstitutions de la propriété intellectuelle du Gouvernement américain, notamment avec le Centre national de coordination des droits de propriété intellectuelle, dans le cadre d'une approche "pangouvernementale" de l'application des droits de propriété intellectuelle.

WIPO/ACE/16/15

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET APPLICATION DES
DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE
*Contributions établies par M. Dennis Collopy, Countercheck,
Universal Music Group et Mercado Libre*

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIETE
INTELLECTUELLE – APERÇU DES ENJEUX ET DES OPPORTUNITES

Contribution établie par M. Dennis Collopy, chargé de recherche principal, School of Creative Arts, Université du Hertfordshire, Hatfield (Royaume-Uni)

Résumé : La présente contribution présente un résumé des résultats de l'étude de recherche intitulée "Intelligence artificielle et application des droits de propriété intellectuelle". Elle apporte des précisions sur les définitions clés, explique la méthodologie utilisée et présente un compte rendu des résultats de l'étude. Plus précisément, elle recense les possibilités d'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'application des droits de propriété intellectuelle, telles que l'amélioration de la détection des contenus portant atteinte aux droits d'auteur, la reconnaissance des dessins et modèles et la détection plus rapide de l'usage abusif des marques. Par ailleurs, les coûts, le manque de transparence, les problèmes de partage des données et les considérations éthiques constituent quelques-uns des enjeux de l'intelligence artificielle. La contribution conclut que si l'intelligence artificielle offre des solutions prometteuses, un pilotage prudent et une attention particulière portée aux limites éthiques, morales et juridiques sont essentiels avant une adoption plus large.

UNE APPROCHE INNOVANTE DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON :
INSPECTION DES COLIS AU MOYEN DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AUX FINS DE
L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Document établi par Mme Karolina Zhytnikova, responsable juridique, protection des marques et propriété intellectuelle, Countercheck GmbH, Berlin (Allemagne)

Résumé : La solution fondée sur l'intelligence artificielle que Countercheck a mise au point pour lutter contre la contrefaçon permet de protéger les consommateurs contre les produits dangereux et de faire appliquer les droits de propriété intellectuelle des titulaires.

Déployé au cœur même de la chaîne logistique, le logiciel conçu par Countercheck est installé directement dans le matériel déjà en place au sein des centres de tri des entreprises de logistique. Il surveille tous les colis qui transitent par le centre de tri afin de déceler et d'intercepter les colis susceptibles de contenir des produits de contrefaçon.

Les cadres juridiques obsolètes, inadaptés au développement exponentiel du commerce électronique, constituent un problème majeur pour Countercheck dans la mise en place de son modèle d'entreprise. La rigidité des mécanismes de saisie et de destruction des produits de contrefaçon dans les flux de colis postaux et l'absence de prérogatives permettant de

prendre des mesures efficaces et rapides à l'égard des contrefacteurs opérant sur les marchés intérieurs nuisent à l'efficacité des initiatives de lutte contre la contrefaçon.

Les entreprises de logistique adoptent de plus en plus une approche de tolérance zéro à l'égard des produits de contrefaçon dans leurs réseaux. Une collaboration harmonieuse entre les secteurs public et privé au sein de tous les acteurs du secteur permettra de relever les nouveaux défis en matière de lutte contre la contrefaçon.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS L'INDUSTRIE MUSICALE ET SON UTILISATION PAR LES PIRATES ET LES TITULAIRES DE DROITS

Contribution établie par M. Graeme Grant, vice-président, Protection globale des contenus, Universal Music Group, Hilversum (Pays-Bas)

Résumé : Cette contribution présente le point de vue d'Universal Music Group (UMG) sur l'intelligence artificielle, en mettant l'accent sur son utilisation responsable dans un contexte de vives inquiétudes concernant les atteintes à la propriété intellectuelle. En tant que chef de file de l'industrie musicale, UMG utilise l'intelligence artificielle pour diverses applications, qui vont de l'aide à la commercialisation à l'outil de création. Bien que l'intelligence artificielle recèle un grand potentiel d'innovation et d'expansion, l'intelligence artificielle générative présente néanmoins des risques importants, non seulement pour les créateurs, mais aussi pour la société dans son ensemble. Par exemple, les deepfakes et autres fraudes de l'intelligence artificielle générative menacent également la vie privée des personnes et la sécurité des consommateurs. Cette contribution se penche sur les activités non autorisées de plus en plus nombreuses, telles que l'utilisation de l'intelligence artificielle pour imiter les artistes et générer des titres frauduleux, ainsi que la formation sans licence de plateformes d'intelligence artificielle sur des œuvres musicales. Ces utilisations non autorisées sont de plus en plus fréquentes sur les plateformes numériques, ce qui pose des problèmes d'application des droits de propriété intellectuelle et suscite des inquiétudes quant à l'intégrité future des œuvres des artistes. UMG en conclut que l'intelligence artificielle peut servir les intérêts des artistes et de la créativité si elle est utilisée de manière responsable, mais qu'elle constitue une menace importante si elle est utilisée de manière irresponsable.

L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PAR MERCADO LIBRE POUR DÉTECTER LES ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET Y METTRE UN TERME

Contribution établie par M. Gustavo Luis Bertelli, responsable de l'apprentissage automatique, de l'exécution de projets et de la technologie d'apprentissage automatique, et Mme Guadalupe Yamila García Crespo, responsable de la protection de la marque, des affaires juridiques et des relations avec les pouvoirs publics, Mercado Libre, Buenos Aires (Argentine)

Résumé : À travers le monde, différents cadres juridiques traitent de la limitation de la responsabilité des intermédiaires Internet et de la mise en place de mécanismes de plainte aux fins du signalement d'annonces portant atteinte au droit d'auteur ou aux droits de propriété industrielle. En Amérique latine, cependant, seuls quelques pays ont adopté des réglementations à cet effet.

Aussi, les plateformes de commerce électronique de cette région qui cherchent des moyens d'empêcher la mise en vente de produits de contrefaçon et de maintenir des normes de qualité élevées pour leurs services doivent faire face aux défis de l'autorégulation et de l'absence de mesures de protection par exonération de responsabilité.

En outre, pour mettre en œuvre les bonnes pratiques du secteur dans ce domaine, il est nécessaire de compléter les mécanismes de signalement par des modèles d'intelligence artificielle afin de détecter de manière préventive et automatique les produits portant atteinte à des droits lors de leur mise en vente. Cela soulève une difficulté supplémentaire, à savoir l'analyse des signalements reçus des titulaires de droits de propriété intellectuelle afin de constituer une base de connaissances fiable, continue et actualisée sur ces atteintes. Le présent document examine l'approche adoptée par la plateforme Mercado Libre en Amérique latine.

En Amérique latine, la mise au point de solutions pour lutter contre la mise en vente de produits de contrefaçon sur les sites de commerce électronique soulève des difficultés particulières. Le présent document, qui ne se veut pas exhaustif, se concentre sur les mécanismes créés par Mercado Libre pour supprimer automatiquement les produits de contrefaçon mis en vente sur des sites partenaires et les examine d'un point de vue juridique et technologique.

WIPO/ACE/16/16

LES POURSUITES EN CAS DE DÉLITS EN MATIÈRE DE
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LES ÉTATS
MEMBRES DE L'OMPI

Contribution établie par le Secrétariat

Résumé : Le présent document résume les résultats d'une enquête menée par l'OMPI en 2023 en vue de recueillir des informations sur les poursuites engagées contre les atteintes à la propriété intellectuelle dans ses États membres, l'objectif étant de mieux comprendre la diversité des approches nationales en matière de poursuites contre les atteintes à la propriété intellectuelle et les besoins distincts des procureurs chargés de ces poursuites, afin d'aider l'OMPI à fournir une assistance plus ciblée et plus efficace aux procureurs nationaux.

L'enquête vise à obtenir des informations sur les éléments fondamentaux des systèmes nationaux de poursuite des atteintes à la propriété intellectuelle (par exemple, les types d'atteintes à la propriété intellectuelle passibles de sanctions pénales, la nature du système de poursuite et la manière dont les procédures peuvent être engagées); son rôle au sein des services de poursuite pénale en général (par exemple, si les poursuites de délits en matière de propriété intellectuelle sont spécialisées, comment elles s'articulent avec d'autres domaines des poursuites pénales, y compris les poursuites en matière de piratage du droit d'auteur dans le domaine du numérique, et les connaissances et compétences des procureurs en matière de propriété intellectuelle); la mise en œuvre d'actions telles que la fermeture ou la saisie de sites Web contrefaisants; des données statistiques sur les poursuites et le recouvrement d'actifs illicites; et les succès et défis des systèmes nationaux de poursuites en matière de délits de propriété intellectuelle.

WIPO/ACE/16/17

DONNÉES D'EXPÉRIENCE NATIONALES CONCERNANT
LES POURSUITES EN CAS DE DÉLITS EN MATIÈRE DE
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contributions établies par la République dominicaine et la
République de Corée*

POURSUITES EN CAS DE DÉLITS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

*Contribution établie par Mme Army Ferreira Reyes, procureure générale adjointe et
coordonnatrice, propriété intellectuelle et éradication du commerce illicite, Bureau du
procureur général, Saint-Domingue (République dominicaine)*

Résumé : La reconnaissance du rôle central joué par l'État dans la protection des droits de propriété intellectuelle et tout ce qui en découle, y compris les poursuites en cas d'atteintes à ces droits, a motivé la mise en place d'un système dynamique d'aide aux victimes de délits en matière de propriété intellectuelle. À cette fin, le service de la propriété intellectuelle du Bureau du procureur général a été créé et a désigné un procureur de liaison, spécialisé dans les enquêtes sur les délits de propriété intellectuelle, dans chaque district judiciaire.

L'importance accrue accordée au procureur de liaison a favorisé la communication et la collaboration avec les autres organismes de la République dominicaine relevant de l'écosystème de la propriété intellectuelle. Dans la pratique, cela signifie une meilleure connaissance et une valorisation des rôles joués par chaque organisme dans le domaine de la propriété intellectuelle et un examen de la meilleure manière de fusionner leurs fonctions pour atteindre l'objectif commun, à savoir établir un système de la propriété intellectuelle équilibré, allant de la reconnaissance des droits à la promotion des industries de la création et de l'innovation, en passant par la protection des droits contre les délits.

POURSUITE DES FUITES DE TECHNOLOGIES EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE

*Contribution établie par Mme Sunhwa Lee, procureure, Division des enquêtes sur la
cybercriminalité, Service d'enquête de la police scientifique, Bureau du procureur suprême,
Séoul (République de Corée)*

Résumé : La divulgation non autorisée d'informations protégées et secrètes sur une technologie (fuite de technologies) est un délit qui menace la sécurité nationale et la survie des entreprises et qui doit être empêché par l'application de sanctions dissuasives, y compris des peines sévères et des privations économiques. Reconnaissant que la protection des technologies industrielles de pointe et des secrets commerciaux est essentielle, le Bureau du procureur suprême (SPO) a créé en septembre 2022 le Centre de soutien aux enquêtes sur la fuite de technologies.

Le SPO s'efforce d'améliorer le système afin de garantir des enquêtes strictes et des sanctions proportionnelles à la gravité du délit de fuite de technologies par différents moyens, notamment 1) l'augmentation du nombre de procureurs et d'enquêteurs spécialisés dans le délit de fuite de technologies; 2) le renforcement du soutien et de l'expertise en matière d'enquête; 3) la révision des normes de traitement des dossiers de poursuites; 4) la révision des normes en matière de condamnation; et 5) le renforcement des relations de coopération avec les organisations concernées.

Le SPO continuera à jouer un rôle de premier plan dans la protection de la technologie, qui est un atout national essentiel et une stratégie de survie pour l'avenir.

WIPO/ACE/16/18

ABROGATION D'UNE RÈGLE DE PROCÉDURE
PARTICULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR
L'APPLICATION DES DROITS
Document établi par le Secrétariat

[Fin du document]